

Pension de retraite non versée

Par **Viking 76**, le 11/04/2020 à 12:28

Bonjour,

Mon père est décédé le 11 Décembre 2007,

Ma maman est décédée le 07 Décembre 2020 dernier à l'âge de 84 ans,

En faisant ce qu'il y a à faire lors du décès du dernier des deux parents (dont les papiers à trier), nous nous sommes rendus compte, avec ma sœur, que ma mère n'avait jamais fait valoir ses droits à la retraite (certes modeste) se contentant de la retraite et de la pension de réversion de mon père.

Lorsque ma mère avait eu ses 60 ans, se renseignant à l'époque et ayant obtenu une réponse, mon père avait calculé et lui avait conseillé de patienter jusqu'à ses 65 ans afin d'avoir une retraite un peu plus élevée (car elle n'avait pas travaillé longtemps élevant ses trois enfants).

Mon père décédé, celle-ci ne s'est plus souvenue, ou a oublié de faire les demandes se contentant comme dit plus haut de se qu'elle touchait de mon père,

Ma question est la suivante :

Est-il possible de percevoir avec effet rétroactif la pension de retraite de ma mère du jour de ses 65 ans jusqu'à son décès, soit à peu près 20 années ?

Dans l'affirmative, comment devons nous procéder ?

Merci d'avance pour vos réponses précieuses.

Bien cordialement.

Par **youris**, le 11/04/2020 à 13:51

bonjour,

à ma connaissance, le point de départ de la retraite ne peut jamais être antérieur à la date de votre demande car la demande de retraite est quérable, elle doit donc être demandée.

il n'est donc pas possible d'avoir un effet rétroactif à la demande de retraite.

dans votre cas, votre mère étant décédée, je ne pense pas que la caisse de retraite de votre mère réponde favorablement à votre demande.

salutations

Par **Viking 76**, le **11/04/2020** à **14:31**

Merci beaucoup monsieur d'avoir pris le temps de me répondre.

Bien cordialement...